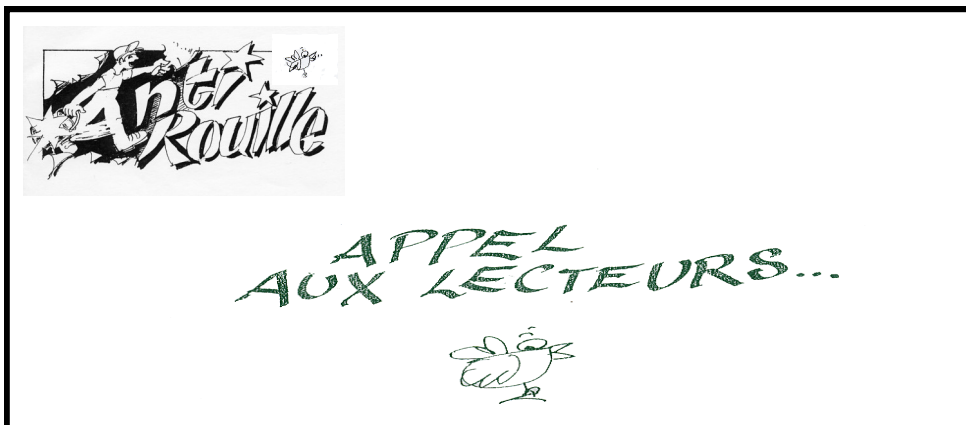




infos

Le « site internet » de Beauvallon est en cours de réalisation avec l'encadrement et les enfants de l'Ecole :

[Http://perso.wanadoo.fr/ecoledebeauvallon](http://perso.wanadoo.fr/ecoledebeauvallon)

Pour ceux qui voudraient nous rejoindre

Coupon-réponse à renvoyer à :

Secrétariat de l'Association « Les Amis de Beauvallon »
Ecole Spécialisée de Beauvallon—26220 DIEULEFIT

M / Mme / Mlle
(NOM—Prénom)

Adresse

.....

.....

verse ce jour à l'Association « Les Amis de Beauvallon » - 26220 Dieulefit—
sa participation de € (par chèque bancaire ou postal ci-joint)
pour soutenir la parution du Journal « Antirouille ».

Date :

Signature :



Novembre 2003 - n° 3

Journal des "Amis de Beauvallon" - Ecole Spécialisée de Beauvallon - 26220 DIEULEFIT
Tél. 04 75 46 47 50 - Fax. 04 75 46 82 07 - e-mail : ecole.beauvallon@wanadoo.fr

EDITORIAL

par Manuel MUNOZ-PONS

Président de l'Association "Les Amis de Beauvallon"

Chers Amis,

Nous avons eu un été et une rentrée scolaire un peu agités. Après avoir reçu la démission de Samy Michel (en charge de la colonie) un peu avant les vacances, Jacques Besson m'a donné fin Juin sa démission de Directeur de l'Ecole. Séparations amicales mais douloureuses.

Pour assurer la rentrée, j'ai fait le choix provisoire, avec les membres du Conseil présents à Dieulefit cet été, de nommer Patrick SAVOIE comme Directeur. Il était l'Educateur Chef que nous avions recruté il y a un peu plus d'un an.

Le Conseil d'Administration, réuni le 13 Novembre, a confirmé ce choix à l'unanimité.

Patrick SAVOIE est quelqu'un d'une gentillesse et d'une bienveillance fortes et naturelles, qui ne compte pas son temps, qui s'engage pleinement et me semble avoir spontanément « l'esprit de Beauvallon ».



A terme proche, nous inspirant d'autrefois, et lorsque des départs à la retraite le permettront, nous souhaiterions un « trio » de Direction composé du Directeur Général Patrick SA-VOIE, secondé d'un Educateur Chef et d'une Direction Administrative et des Services (autres qu'éducateurs et enseignants). (nous souhaiterions une femme dans l'équipe pour mieux équilibrer les sensibilités...).

Ces démissions ont eu sans doute pour origine des facteurs de souffrance. Jacques Besson a assuré une étape qui a duré 9 ans. Dans sa durée, elle a été une période de transition : entre ceux ayant un passé chargé de mémoire et ceux d'un monde nouveau, dont le contexte, la perception des valeurs, ont des expressions différentes de celles d'autrefois. Certains d'entre nous ont réussi à prendre la distance du temps et des formes. D'autres moins. Cela a rendu parfois les dialogues difficiles.

Je crois que pour être en accord avec soi, il faut être fidèle au passé lorsqu'il a été riche de personnes et de personnalités. Je pense aux Fondatrices et à ceux qui venaient les rejoindre à Beauvallon autrefois, et qui ont marqué ma prime jeunesse.

Elles étaient en avance sur leur temps. Leur être fidèle est donc aussi être capable de transcender et de faire siens les temps et les choses qui changent. Elles nous montraient cependant combien la manière et la forme sont importantes...

Nous souhaitons tous que la nouvelle équipe, affranchie de toute déchirure, réussisse au mieux pour le bien des enfants et pour la pérennité de Beauvallon. Le Conseil, qui a toujours été solidaire dans la mémoire et dans le temps, veillera de son mieux à lui apporter et à maintenir vivant « l'esprit de Beauvallon ».

Amicalement à vous.

Manuel MUNOZ-PONS.

Regard sur le passé

(Les années de l'après guerre)

(Informations provenant du mémoire DSTS - Lyon 1999 - Michel Sallerin)

A partir de 1948, Beauvallon connaît quatre temps importants qui marquent le dispositif du **Placement Familial Spécialisé** tant au niveau des pratiques médico-sociales que dans la structure même de ses objectifs pédagogiques.

Première période : “Les années de création” - 1948-1955

Devant le nombre important d'enfants venant de la région parisienne de l'O.P.H.S., Beauvallon opte pour créer un *Placement Familial Spécialisé* dès 1949. Cela coïncide à son éthique du moment et au contexte socio-politique d'après-guerre qui cherche à faire des économies vis-à-vis des établissements de l'enfance inadaptée. Tout de suite, il est agréé par le département de la Seine mais pas par celui de la Drôme qui ne consent à donner son accord qu'en 1951. Finalement, ce service va être rattaché à la Ville de Dieulefit. Il s'appelle *Placement Familial Dieulefitois* jusqu'en Janvier 1955, date à laquelle il va être confié uniquement à l'Association “Les Amis de Beauvallon”. Durant cette période, il sert d'expérience pour le devenir de cette forme de prise en charge. Nous verrons dans cette suite chronologique comment ces pratiques médico-sociales ont évolué au cours du temps.



Deuxième période : “Les années de consolidation” - 1955-1972

La conception de l'institution s'appuie sur plusieurs idées qui ont fondé le travail médico-pédagogique :

- se battre, résister,
- l'engagement citoyen,
- l'accueil familial comme valorisation de la prise en charge.

Le cadre institutionnel concernant le placement en accueil familial s'est développé, construit et pensé d'une manière empirique pendant cette période. Beauvallon a été un modèle pour les politiques sociales publiques nationales car, tout d'abord le terrain d'expérience du *Placement Familial Dieulefitois* entre 1948 et 1955, et ensuite celui du *Placement Familial Spécialisé de Beauvallon*, contribuent à légitimer cette forme de prise en charge en accueil familial spécialisé. La richesse qu'il a représentée à ce moment-là, de par sa

réflexion, a corroboré sa participation à l'élaboration des textes de lois dans les années 1950. Il est donc adapté à la demande médico-sociale pendant cette période. Il a pu ainsi résister à l'épreuve du temps de 1948 à 1972.

Troisième période : “Les années de politiques sociales” - 1973-1989

Cette période de changement est marquée en premier par le départ des fondatrices (rappelons le décès de Marguerite SOUBEYRAN “Mamie” en 1980, le décès de Catherine KRAFFT “Atie” en 1982, et le départ à la retraite de Simone MONNIER en 1981) et par la mise en place d'une série de lois venant modifier le cadre législatif du travail. Les méthodes qui avaient fondé Beauvallon au départ restent inchangées, son cadre institutionnel continue à fonctionner de la même manière qu'auparavant ; toutefois, c'est la fin d'une période qui s'annonce.

Entre 1975 et 1989, Beauvallon est confronté à une multitude de lois qui l'a obligée, dans ce contexte, à trouver une nouvelle dynamique. Pour son Placement Familial, cette adaptation lui a valu d'être plus à même de proposer une nouvelle organisation qui lui a permis de remonter ses effectifs après 1981. Toutefois, on observe un changement dans la prise en charge : on passe d'un soin où la médecine sociale était la référence, à un autre beaucoup plus médicalisé. Cependant, le travail de fond reste le même qu'à la création de ce service avec des variantes, ce qui pose problème par rapport à la conformité du projet pédagogique. Cette forte mutation va l'amener à une défense de son Placement Familial.

C'est la fin d'une époque glorieuse qui annonce un tournant capital pour l'institution. La provenance des enfants ne se fait plus par le biais de l'O.P.H.S. (Commission Départementale de l'Education Spéciale) change les habitudes de travail. Les politiques sociales (Loi d'Orientation de 1975 et Annexes XXIV de 1989) renforcent cette mutation interne à l'établissement, ce qui amène des changements importants.

Quatrième période : “Les années de crise” - 1990-1995

Beauvallon se trouve dans un paradoxe avec les nouveaux textes de lois et annexes XXIV. Plusieurs thèmes apparaissent : *“les enfants malades, les projets individualisés avec l'accord des parents, l'administratif de plus en plus important, le sens de la prise en charge des “enfants caractériels” qui sont considérés comme des “cas sociaux”.*

Dans les années 1990, l'organisation des Départements a posé problème à Beauvallon. Ils ne sont plus uniquement simple gardien administratif des enfants qui leur sont confiés, mais ont organisé un dispositif plus spécifique d'aide dont le Conseil Général est le moteur : *“l'évolution du placement familial avec la spécialisation devenant de plus en plus fine et avec la mise en place du statut des départements qui sont devenus responsables de l'Aide Sociale.”* Cette nouvelle organisation du Conseil Général a forcément eu des conséquences sur l'orientation des établissements type Beauvallon, d'autant plus que s'organise la

prise en charge autour d'un Placement Familial Départemental. La manière de fonctionner de Beauvallon n'est pas en cause : *“la sectorisation, ça nous a posé beaucoup de problèmes pour le placement familial, et les problèmes d'effectifs au placement familial viennent plutôt de là que de la qualité du travail.”* Beauvallon a une manière de travailler toujours aussi performante même si le dispositif légal a été modifié.

Dans ce secteur médico-social, on ne peut pas ne privilégier que l'aspect médical. Le travail rééducatif passe forcément par le pôle social : *“il n'y a pas de rééducation sans social et c'est une grave erreur de vouloir maintenant dire prise en charge médicale et pas autre chose.”* Toutefois un service de Centre d'Accueil Familial Spécialisé doit être sous l'autorité d'un Institut de Rééducation pour éviter qu'il devienne trop administratif.

Mais les principaux ennuis viennent des politiques sociales de l'Etat qui se sont mises en place théoriquement mais qui n'ont atteint le terrain que dix années après.

C'est pendant cette période que le service de Placement Familial va s'appeler *Centre d'Accueil Familial Spécialisé*. C'est aussi dans ce contexte de restriction économique que son effectif va s'effondrer officiellement au plus bas de toute son existence.

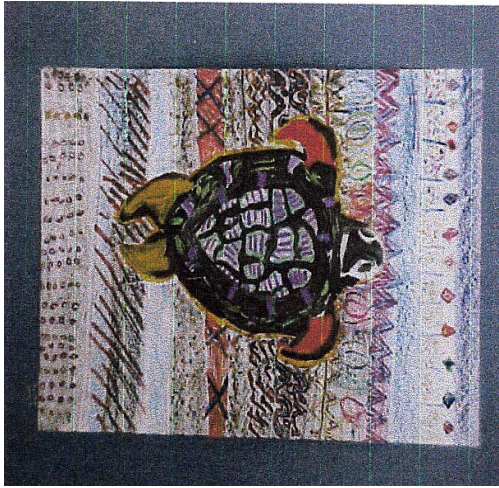
Vers une action médico-sociale en mutation

Le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)

Beauvallon a pu vraiment garder son esprit d'indépendance et de libéré jusqu'aux années 1980 car la conjoncture économique de la pleine croissance l'a servie favorablement. Toutefois après cette période, le paysage sanitaire spécialisé, social et médico-social français s'est radicalement transformé. La prise en charge des inadaptés ou handicapés de toutes sortes s'est diversifiée dans tous les secteurs d'activité. Elle est devenue plus qualitative. Tout ceci est le résultat d'une volonté politique due à une mutation importante de la société.

Pendant les “trente glorieuses” des années 1950 aux années 1970, Beauvallon a eu une place privilégiée dans l'appareil médico-social avec son





Placement Familial Spécialisé qui était reconnu et innovant au plan national. Pendant les années 1980, il a été disqualifié par la conjoncture socio-politique mais il a continué à s'appuyer sur son savoir-faire et sa réussite du départ vis-à-vis d'une tradition culturelle d'accueil typiquement sud drômoise liée à une zone fortement rurale. Dans les années 1990, il a été mis à l'épreuve et desservi suite à la mise en conformité avec les nouvelles annexes XXIV de 1989 et au contexte départemental particulier de la création d'un placement familial par le Conseil Général de la Drôme.

Le déclin du Centre d'Accueil Familial Spécialisé vient aussi d'un changement de cap dans la manière de soigner les enfants. Entre la jeune action médico-sociale d'après-guerre et celle d'aujourd'hui, l'éducation spéciale est devenue plus qualitative. L'action médico-sociale est axée sur la mise en place obligatoire de projet personnalisé pour chaque enfant où les aspects thérapeutique, éducatif et pédagogique doivent apparaître clairement.

Avec le grand virage des annexes XXIV de 1989, Beauvallon a eu l'idée de proposer la création d'un SESSAD pour pallier l'accueil familial spécialisé en déclin. Ce nouveau service a ouvert en Septembre 1995.

Toutefois, en réalité, les SESSAD existent depuis une trentaine d'années, depuis la circulaire de Septembre 1971 sur les soins et l'éducation à domicile, qui ne faisait allusion qu'à l'équipe, pas encore au service. Ce n'est que dans l'inscription actuelle de la loi de Novembre 1989 qu'ils sont devenus dans leur forme institutionnalisée des services à part entière. Là réside toute la différence entre une structure qui dispose d'une équipe qui peut se rendre à domicile et un service dont la mission annoncée est de travailler à domicile. C'est un glissement important dans la nature même du travail car d'un côté un établissement organise une fraction de son activité au domicile, et de l'autre un service identifié structure son activité autour du travail à domicile.

Les caractéristiques essentielles d'un tel service, au regard des textes de 1989, peuvent être au nombre de quatre :

1. La mission : prise en charge précoce,
2. Les lieux d'interventions : lieux de vie et d'activité de l'enfant,
3. Les collaborations possibles avec les autres partenaires du secteur

médical et médico-social : psychiatrie infanto-juvénile, services hospitaliers, protection maternelle et infantile, CAMSP, CMPP, etc.

4. Les moyens administratifs pour la fourniture de certaines prestations : ce qui entraîne que les conventions de prestations de services doivent être étendues à des collaborateurs proches du domicile des parents.

Conclusion

La grande mutation du secteur médico-social s'est amorcée à la fin des années 1980 avec la réforme des annexes XXIV qui a privilégié dans sa mise en application la notion de projet individualisé et personnalisé pour chaque enfant sur le plan éducatif, pédagogique et thérapeutique. Par ailleurs, la loi fait obligation d'impliquer, d'associer et d'informer régulièrement les parents des projets que les établissements ou services font pour leurs enfants. Ces nouvelles notions légales ont transformé la prise en charge médico-sociale de ces enfants. Elles sont apparues dans un contexte de mutation de la société entre 1945 et nos jours. Le choix politique d'éviter au maximum de placer les enfants hors du domicile des parents a fait se développer les SESSAD dans ce secteur. Il faut noter aussi que la réorganisation des secteurs psychiatrique et social a déstabilisé celui du médico-social à partir des lois de décentralisation. Certaines actions qui étaient réservées jusqu'alors au secteur médico-social se sont déplacées vers ces deux branches d'activité. Il a fallu trouver un nouvel équilibre entre ces différents champs du travail social. C'est ainsi que Beauvallon a réorganisé son travail. Il a créé en 1995 son SESSAD et a transformé son Placement Familial en Centre d'Accueil Familial Spécialisé. Il a donc conçu autrement son travail en accueil familial.

A l'approche du troisième millénaire, la réforme des lois de 1975 laisse entrevoir encore un profond changement dans ce secteur. Comment fonctionnera la prise en charge des enfants présentant des troubles graves du comportement dans le médico-social ? Y aura-t-il une fois de plus une mutation profonde ou bien une disparition de ce secteur ? Plusieurs scénarios peuvent alors s'envisager sous forme de questions :

- Les établissements médico-sociaux ne pourraient-ils pas basculer dans le secteur sanitaire et relever à ce moment-là de l'Agence Régionale Hospitalière, ce qui voudrait dire que l'indication de soin dans les établissements serait alors purement médicale ?

- Ne pourraient-ils pas disparaître complètement, ne trouvant plus leur place entre le secteur médical spécialisé de la psychiatrie infantile et celui du social des Conseils Généraux ?

- Ou bien, ce qui paraît le plus vraisemblable, ne vont-ils pas renaître plus solide de ces changements mais subir encore de nombreuses mutations ?

Ça bouge à Beauvallon !

Cette année, nous avons pensé à une nouvelle organisation des classes et des groupes : une classe, un même groupe. Par exemple, le groupe du "Grand Sud" est scolarisé dans son ensemble dans la classe de Florence SGET (CE1-CE2), et de même pour les autres groupes. De plus, à chaque heure de classe interviendront deux adultes en même temps : le maître ou la maîtresse responsable et un éducateur de groupe ou un maître d'atelier.

Pourquoi ces changements et quels objectifs ont conduit à de telles décisions ?

D'une part, le fait que deux adultes soient présents en même temps permet plus aisément un soutien scolaire individualisé ou par petits groupes, et un enrichissement mutuel en termes pédagogiques et éducatifs. De plus, si un enfant particulièrement agité a besoin de respirer, il peut être pris à part et la classe peut continuer normalement.

Par ailleurs, le fait que groupe et classe soient confondus permet de mener à bien des projets globaux (comme des mini-camps, des sorties extérieures, des classes de neige, etc.) en toute cohérence et sans perturber l'organisation générale. Le groupe-classe gagne en autonomie.

Un bilan de cette expérience sera effectué en fin d'année. Souhaitons-lui réussite et durée dans le temps pour le plus grand bien de nos Beauvallonais !

Des camps pour quoi faire ?

Cette année, tous les groupes-classes, plus autonomes, organisent des mini-camps ou des classes de neige, ou des classes vertes ou rousses, c'est-à-dire que les enfants quittent l'Ecole, s'en vont ailleurs, avec tous les adultes référents de leur groupe (enseignant, éducateurs). Seuls les maîtres d'ateliers ne peuvent se joindre à eux et c'est dommage, mais ces derniers sont occupés à travailler avec les autres groupes-classes.

Objectifs : fédérer le groupe, aider les enfants à mieux se connaître, à vivre ensemble des expériences qui sortent de l'ordinaire (activités autres que celles de Beauvallon) : activités sportives, artistiques, de découvertes, etc. L'accent est mis sur le partage et la solidarité. Se créer des souvenirs communs, voilà qui prépare bien à vivre une année ensemble.

Pour les adultes, c'est l'occasion privilégiée de mieux cerner les difficultés des enfants, et de partager au plus près leur vie quotidienne (enseignant et éducateurs confondus), s'inscrivant encore davantage dans la réalité des enfants comme des repères sécurisants mieux reconnus. Déjà les expériences des camps près du Lac de Salagou ont montré le bien fondé de la réalisation de ces projets. D'autres vont suivre !

*Le Directeur Adjoint,
Jean-Charles MASSIP.*

LES ABEILLES

Nous sommes allés nous occuper des ruches de Beauvallon. Nous avons pris les cadres pour les amener chez Stéphane HAMARD, où nous avons extrait le miel. Nous avons pu goûter au miel de Stéphane. Il existe toutes sortes de miel : aux châtaignes, à la lavande, toutes fleurs... Nous l'avons mis dans des pots après les avoir achetés au magasin d'apiculture. Saviez-vous que le mot apiculture vient du mot latin api qui veut dire abeille ?



Les abeilles vivent dans les ruches et vont chercher du pollen pour fabriquer du miel dans des cadres. Il y a plusieurs sortes d'abeilles : anglaises, italiennes, abeilles noires. Toutes les abeilles font du miel sauf la reine qui s'occupe des petites abeilles. Pour extraire le miel des cadres, il faut un couteau spécial et une fourchette spéciale. On coupe les alvéoles du cadre, puis on place ce dernier dans une centrifugeuse ; et le miel coule. On laisse reposer, puis après plusieurs manipulations on le met dans des pots.

Les enfants du Zenith (et Giovanni)



Le groupe-classe "Chabotte"

Depuis l'année dernière, dix-douze enfants âgés de 8 à 13 ans vivent à "Chabotte" (structure annexe de Beauvallon située au Poët-Laval) une nouvelle expérience, encadrés par cinq adultes.

Les impressions cette année de quelques enfants de "Chabotte" :

Jimi : "Chabotte est un lieu superbe. On est dans la campagne. La nuit, on dort dans des hébergements. Le mercredi après-midi, on va dans un endroit qui s'appelle la sablière et aussi un endroit qui s'appelle le lac. C'est pas très loin de Chabotte".

Damien : "A Chabotte, l'école de rééducation, un IR, c'est pas mal à part les éduc, les chambres sont cools, les copains aussi. La classe est bien, les activités aussi, surtout le vélo."

Julien : "Chabotte, c'est l'école qui est dans un milieu naturel de 318 hectares où il y a plein d'activités merveilleuses, des balades de nuit au lac, des chevaux. Nous avons trouvé des petites souris, nous les avons hébergées et nourries pendant une nuit, et relâchées pour que la mère les retrouve."

Jonathan : "A Chabotte, les bâtiments sont séparés, la classe est à l'entrée, la salle à manger est au milieu, les hébergements et les douches sont un peu plus loin. Le repas est amené par Beauvallon et il y a un éducateur dans la classe."

Inès : "J'aime bien Chabotte car c'est un petit groupe moins nombreux qu'à Beauvallon. On peut aller à la grotte, dans la forêt, au lac, ou l'on peut faire des balades de nuit, à vélo ou à pieds."

Mickaël : "Chabotte est un endroit où il y a des chevaux et où on peut faire beaucoup d'activités."

Yoann : "Chabotte, c'est très grand. Quelques fois on s'y ennue. On fait aussi plein de choses."

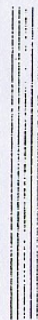
Luc : "A Chabotte, on s'amuse bien, ça me fait beaucoup plaisir."

• La classe d'Edith (enfants 8-10 ans) remercie Joséphine B- pour ses explications sur la Solfège.

MUSIQUE :

Ecriture musicale :

- Les notes s'écrivent sur une portée. La portée est composée de cinq lignes et de quatre interlignes.



- Les notes s'écrivent sur les lignes et dans les interlignes. Elles sont représentées par des ronds noirs ou blancs.

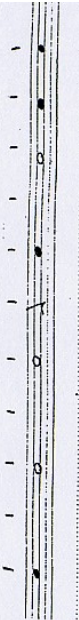


- Pour lire les notes, il faut ouvrir la portée à l'aide d'une clé. Voici la clé de sol :



Le rythme :

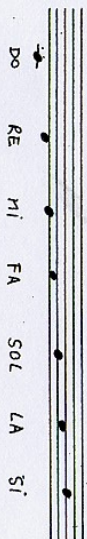
- La note qui vaut un temps est la noire : on prononce « noir ».
- La note qui vaut deux temps est la blanche : on prononce « bian-che ».
- Le soupir vaut un temps et on prononce « chut ».



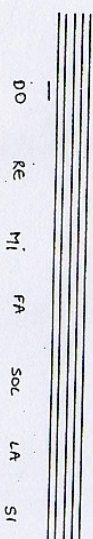
La clé de sol :



Les notes :



Recopie les notes sans oublier d'ouvrir la portée grâce à la clé de sol !





Après plusieurs années à la direction d'un Centre Social et l'envie de découvrir autre chose, l'Ecole de Beauvallon m'a ouvert ses portes. En effet, notre collaboration a démarré il y a un peu plus d'un an par une responsabilité de chef de service éducatif. Ce poste m'a permis de découvrir le fonctionnement de l'école, ses règles, son équipe et surtout ses enfants. Cette expérience a en tout cas renforcé mon envie de partager un bout d'histoire avec elle, cette école dont on m'avait déjà tant parlé par le passé.

Et puis au cours de l'été, il y eu le départ de Jacques Besson-Longevialle et là notre histoire s'est un peu accélérée puisque notre président, Manuel Munoz-Pons, et quelques administrateurs m'ont alors proposé d'assurer la direction par intérim de cet établissement.

Depuis la rentrée scolaire 2003, j'ai donc le plaisir d'assurer la Direction de cette école. Assurer la Direction d'une telle structure au quotidien c'est accepter de regarder d'où l'on vient pour mieux anticiper où l'on veut aller. Alors, c'est avec un profond respect et une grande curiosité que je m'enrichis du passé et des expériences de ceux qui m'ont précédé.

Nous sommes à une période où les schémas départementaux se succèdent et précisent nos orientations, mais ces différents changements d'organisation et de personnes permettent d'affirmer que Beauvallon a su s'adapter et continue d'écrire son histoire.

L'Ecole d'aujourd'hui, c'est l'ouverture de la Ferme St-Pol, c'est le redéploiement du SESSAD sur le sud du département avec un agrément de 20 places, c'est une réflexion sur l'utilisation de la colonie de Moline après le départ de Samy. Celle de demain, ce sera peut-être dans le cadre du schéma départemental des personnes âgées et des handicapées une nouvelle ouverture, un déploiement sur un bassin de vie plus important où les enfants pourraient être plus proches de leur famille mais toujours avec le même objectif, défendre la cause des enfants en difficulté.

Patrick SAVOIE.

Le « permis de couteau »



Pour pouvoir prétendre à l'obtention de ce « permis », l'enfant doit d'abord en parler avec son groupe. Les adultes et les autres enfants donnent leur avis. L'intéressé est observé une semaine car trois conditions de sécurité doivent être réunies par le postulant :

- ne pas être violent - ne pas dégrader - ne pas être désordonné

Cette étape franchie, la demande est exprimée en « Assemblée » hebdomadaire qui réunit tous les enfants et les adultes. Une observation est faite une semaine encore puis chacun peut donner son avis à l'Assemblée suivante. Si tous ne sont pas d'accord, la décision est reportée. Par contre, si l'avis est favorable, le « permis » est alors officiellement délivré, revêtu de la signature du Directeur et de l'enfant.



Lorsque l'enfant a réussi, c'est pour lui une victoire sur lui-même. Ce permis a une grande valeur pour l'enfant qui doit aussi pouvoir être capable de le conserver. Il arrive en effet que certains enfants se le voient retiré en raison d'une attitude par la suite incompatible avec la responsabilité qu'implique la possession d'un couteau.

De nombreux anciens élèves—qui reviennent à Beauvallon en visite—nous disent posséder toujours leur « permis de couteau » ; certains même l'ont toujours sur eux et sont fiers de le sortir de leur poche et de le montrer !

Pouvez-vous, à votre tour, nous adresser quelques anecdotes sur les règles que vous avez connues à Beauvallon (la prescription joue en votre faveur !), concernant par exemple :

- - la règle de la moutarde,
- - la règle de l'utilisation du vélo,
- - la règle des limites de Beauvallon,
- - la règle de la piscine,
- - la règle de la cueillette des cerises,
- - la règle du grand cèdre, etc...

Et nous les évoquerons ainsi dans le prochain « Antirouille ».

Merci !

Depuis un an, il y a un CVS (Conseil de Vie Sociale) à BV !

A la rentrée 2002, l'Institut de Rééducation—dit Ecole de Beauvallon - a mis en place le Conseil de Vie Sociale—prévu par la Loi 2002-2 du 2 Janvier 2002. Cette loi confirmait la nécessité de ce lieu de concertation entre l'établissement, ses personnels et les usagers que sont les enfants et les familles.

Le Conseil s'est réuni trois fois : les samedis matin 16 novembre 2002, 18 janvier et 22 mars 2003 (le prochain aura lieu début décembre 2003). Chaque réunion a duré deux heures. Vous pouvez demander au secrétariat de l'Ecole de Beauvallon les comptes rendus détaillés adressés aux parents de tous les enfants et aux membres du personnel de l'établissement.

Ce Conseil de Vie Sociale comprend 15 membres : 9 représentants des usagers (5 parents et 4 enfants élus) et 6 représentants élus des personnels. Y sont invités : le Directeur de l'établissement et un représentant de la municipalité de Dieulefit.

Après avoir élaboré un « règlement intérieur » du Conseil de Vie Sociale, ont été débattus les points suivants :

- les soins médicaux et la liaison avec l'infirmière,
- la scolarité extérieure à l'Institut de Rééducation,
- la rénovation du « règlement intérieur » de l'Ecole,
- le rôle indispensable des familles et l'organisation des réunions de parents,
- le « projet d'école » avant qu'il ne soit adressé à l'Inspecteur d'Académie,
- la durée des séjours à Molines,
- l'entretien du linge suite à la suppression d'un poste de lingère,
- la participation des enfants de l'Ecole au Conseil Municipal des enfants de Dieulefit.

Le président du CVS,



Enfants de la classe pré-professionnelle

François VELTEN.

